



Allocations logement perçu par l'agence immo

Par **forest laetitia**, le **27/11/2008** à **14:15**

bonjour,

j'ai des soucis avec mon agence immobilière, celle ci perçoit mes apl d'un montant de 105 euros. mes droit on était ouvert début octobre 2008 donc perçu par l'agence le 5 novembre 2008. ils ne m'ont rien déduit de mon loyer. ils me disent qu'ils vont les retirer de mon loyer de décembre , mais vu que ce sont mes apl d'octobre ont t'il les droit? je déménage du logement le 31 décembre, alors début janvier ils vont me déduire mes apl de novembre du loyer mais je ne serais plus dans leur logement; donc pas de loyer à leur verser??? et mes apl de décembre ils m'ont dit qu'ils me les rendraient qd ils feront le solde de tout compte donc 2 mois après mon départ du logement!!

on t'il le droit d'agir ainsi et ne pas les enlever ou rembourser le mois perçu de suite?
cordialement

Par **Marion2**, le **27/11/2008** à **22:17**

Bonsoir,

Envoyez très rapidement une lettre recommandée AR à l'agence en la mettant en demeure de régulariser immédiatement votre compte par rapport aux versements de la CAF.

Vous pouvez également contacter l'ADIL qui pourra vous aider dans vos démarches si l'agence ne fait pas le nécessaire (votre Mairie vous donnera ses coordonnées).

Bon courage

Par **forest laetitia**, le **27/11/2008** à **22:19**

merci beaucoup dans ce cas je vais faire un courrier de suite pr qu'il me régularise le trop perçu.

Par **forest laetitia**, le **27/11/2008** à **22:24**

je me demande comment tourner mon courrier merci de m'aider